Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

10-16775 / 101489
ROLEX SA, 1228 Plan-les-Ouates
secteurs selon liste point 1.1 en page 2 du présent permis.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
540 H, 60 F

29.08.2010–31.07.2013 (Renouvellement/modification)

10-16776 / 101510
ROLEX SA, 1200 Genève
secteurs: assemblage boites, gravage «Réhaut» sur machine ROFIN, gestion et maintenance du stock automatique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

26 H, 4 F 29.07.2010–31.07.2013 (Renouvellement/modification)

- 10-16777 / 101456

ROLEX SA, 1225 Chêne-Bourg

secteurs: usinage Cadran, usinage groupe Cellini, gestion et maintenance du stock automatique.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 112 H, 4 F

29.07.2010–31.07.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 10-17306 / 112226

Restaurant La Cour du Peintre Château de Vaumarcus SA, 2028 Vaumarcus Restaurant de La Cour du Peintre: cette autorisation est établie et est valable uniquement pour Mme Fonseca Carla, domiciliée à St-Aubin, née le 18.05.93, durant la validité du permis.

Possibilité d'une formation professionnelle vaste 1 F

01.11.2010–18.05.2011 (Nouveau permis)

2010-2765 7109

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-17001 / 100668

B. Braun Medical SA, 1023 Crissier

secteurs: ligne irrigation grand volume (IGV), service stock (traitement des approvisionnement et déchêts pour la production* de l'ensemble du site). horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 21 H

21 H

01.08.2010-31.07.2013 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signiature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

16 novembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail